



**COLLÈGE SAINT-ÉTIENNE**  
secondaire

Av. des Prisonniers de Guerre 36  
1490 Court-Saint-Étienne  
Tél. 010 61 27 56  
accueil.cse@cste.be  
Matricule: 2.41.2.0656.012

**Fiche scolaire relative aux troubles de l'apprentissage – année scolaire 2019 - 2020**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_

Votre enfant a-t-il été diagnostiqué d'un trouble de l'apprentissage ?

- dyslexie
- dyscalculie
- dyspraxie
- dysphasie
- dysorthographe
- dysgraphie
- TDA (trouble déficitaire de l'attention)
- TDAH ((trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité)
- haut-potentiel
- autres : \_\_\_\_\_

Votre enfant est-il (aujourd'hui) suivi par un spécialiste (neuro-psy, logopède, ...) ?

Oui – Non

Si oui, par qui est-il suivi ? (Nom + n° tel) : \_\_\_\_\_

*En conformité avec le Décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination (décembre 2008) et le décret relatif aux aménagements raisonnables (décembre 2017), le Collège met en place certains aménagements pour les élèves présentant des troubles de l'apprentissage. Pour bénéficier de ces aménagements, il est nécessaire de transmettre à l'accueil, à l'attention de M. Czarnocki, **un document d'un médecin** (neuropédiatre, neurologue ou pédiatre) attestant **le trouble mentionné plus haut**.*

- Je transmets/j'ai transmis au Collège une **attestation** d'un médecin (neuropédiatre, neurologue ou pédiatre) visant le(s) trouble(s) mentionné(s) ci-dessus.
- Je remets/j'ai remis à la disposition du Collège un **bilan** médical ou logopédique. Ce bilan est alors consultable par l'équipe pédagogique de votre enfant.
- Lors des sessions d'examens, je souhaite que mon enfant puisse bénéficier des aménagements prévus (temps de passation élargi, formulaire adapté, local à part, personne surveillante formée).
- Mon enfant a des besoins plus spécifiques et/ou personnels (casque anti-bruit, PC, tablette, ...). Un rendez-vous doit alors être pris avec la Direction.

Nom, date et signature :